Ecole de la Porte du Jour à Chauriat

Procès verbal du Conseil d'école du Vendredi 18 novembre 2022

Membres présents :

Délégués de parents : Mme Gomes, Mme Morange, Mme Poutignat, Mme Ravel, Mme Rosas, Mme Trincal, Mme Vanden Berghe,

Délégués départementaux de l'éducation nationale : Mme Charpentier, M. Cazalbou,

Élus locaux : Monsieur Deschamps, Maire de Chauriat, Mme Blavignac, M. Manneville et Mme Villeneuve, **Enseignants** : Mme Barraud, Mme Blanc, Mme Duranthon, Mme Faucher, M. Lafon, Mme Vindiollet, Mme Morizet

Excusés:

Inspecteur de l'Éducation Nationale, chargé de la circonscription Clermont-Billom-Vic : M. Champigneul

Délégués de parents : M. Debailleux, Mme Duquenoy, Mme Malizia

Enseignants: M. Delpeuch, Mme Marini,

Élus locaux : Mme Poughon, Mme Jorge, Mme Chassang

Secrétaire de séance : Mme Blanc

1. <u>INTERVENTION DES ELEVES DELEGUES DE CLASSE</u>

Depuis septembre 2021, sont élus des délégués de classe dans chaque niveau à partir du CE1. Après un temps d'échange en classe, et une réunion de délégués, plusieurs questions et remarques ont été soumises. Opale et Gabin sont venus les présenter au Conseil d'école :

Questions:

a) Serait-il possible d'installer un miroir dans les toilettes des filles et des garçons dans le préau ?

Réponse de la mairie : oui

b) Serait-il possible d'avoir de l'eau froide ou chaude dans les toilettes du préau ?

<u>Réponse de la mairie</u> : Il faut voir si les arrivées d'eau froide et chaude sont présentes pour pouvoir mettre un accès à l'eau froide et à l'eau chaude. Si les tuyaux ne sont pas présents, une fontaine à eau pourra être installée.

2. RESULTATS DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

Les élections ont eu lieu le vendredi 7 octobre : une liste sans union s'est présentée.

Les résultats sont les suivants : 233 électeurs, 144 votants, 133 suffrages exprimés et 11 bulletins blancs ou nuls.

Soit un taux de participation de 61,80%.

Les parents élus titulaires sont : Mme Poutignat, Mme Vanden Berghe, M. Debailleux, Mme Rosas, Mme Trincal, Mme Malizia et Mme Ravel,

Les parents élus suppléants sont : Mme Morange, Mme Duquenoy, Mme Gomes

3. **RENTREE 2022**

3. 1. Effectifs et équipe éducative

3. 1. 1 Elèves

Il y a 162 élèves (6 élèves de moins qu'en 2021-2022) répartis en 7 classes :

| PS-MS Mme Morizet Mme Marini | | MS-GS Mme Vindiollet | | GS-CP M. Lafon M. Delpeuch | | CP-CE1 Mme Blanc | | CE1-CE2 Mme Faucher | | CM1 Mme Duranthon | CM2 Mme Barraud |
|------------------------------------|------|-------------------------|------|----------------------------------|-------|---------------------|--------|------------------------|--------|--------------------------|--------------------|
| 24 | | 24 | | 24 | | 24 | | 23 | | 19 | 24 |
| 19 PS | 5 MS | 19 MS | 5 GS | 14 GS | 10 CP | 11 CP | 13 CE1 | 6 CE1 | 17 CE2 | 19 | 24 |

Soit un effectif en moyenne de 23 élèves par classe.

3. 1. 2 Enseignants

L'équipe enseignante est identique à l'année dernière.

M. Lafon remplace Mme Llas en classe de GS-CP jusqu'à son retour. M. Delpeuch le complète le jeudi plus un mercredi par mois.

Mme Marini est présente le mardi et le mercredi matin sur la classe de Mme Morizet durant son temps de service réservé à la direction.

3. 1. 3 ATSEMS pour les classes maternelles

- Classe de Mme Morizet : Mme Elisabeth Carré
- Classe de Mme Vindiollet : Mme Christèle Vernière et Mme Estelle Roumigué
- Classe de M. Lafon: Mme Claire Da Silva, Mme Corinne Aussize ou Mme Jocelyne Delpeuch (mercredi et jeudi matin)

L'équipe enseignante remercie la mairie pour les conditions d'accueil proposées aux élèves de maternelle. Chaque classe bénéficie de la présence d'une ATSEM toute la journée (PS-MS et MS-GS) ou la demi-journée (GS-CP).

3. 1. 4 Emploi civique

Cette année, l'équipe enseignante ne dispose pas de la présence d'un jeune en emploi civique car aucune candidature a été déposée en mairie ou à l'école.

3. 1. 5 Intervenant sport

Bernard Crespo met en œuvre le programme d'activités physiques dans toutes les classes de l'école, soit un total de six heures hebdomadaires. Les séances sont proposées en co-intervention avec les enseignants de l'école qui interviennent en appui de l'animateur sportif.

Nous remercions:

- La mairie qui a accepté de financer deux heures de sport supplémentaires.
- M. Dildarian, président du club de basket, qui met à disposition son éducateur sportif.

3. 2. Le jour de la rentrée

Le jour de la rentrée, les enseignants ont accueilli les élèves aux horaires d'accueil habituels (8h35 et 8h40).

Questions des parents d'élèves :

- Le jour de la rentrée : plusieurs parents d'élèves de maternelle nous ont fait remonter qu'ils s'étaient sentis un peu perdus le jour de la rentrée car ils ne connaissaient pas les enseignant-e-s (nouveaux parents et/ou nouveaux enseignants).

Serait-il envisageable de faire une rentrée des moyens-grands et CP en léger décalage par rapport aux CE1, CE2, CM1 et CM2, juste après qu'ils soient montés en classe par exemple ? Ceci afin d'éviter trop de monde aux portails et de permettre aux parents de bien identifier les enseignants et vice versa.

L'équipe enseignante répond favorablement à cette demande pour la rentrée 2023. Elle sera aménagée avec des horaires échelonnés.

Depuis lundi 7 novembre, les lieux d'entrées et de sorties des classes de Mme Faucher et de M. Lafon ont été changés :

- Mme Faucher au portillon en bois et M. Lafon au grand portail blanc.

Les représentants de parents d'élèves remercient la directrice et l'équipe enseignante d'avoir pris en compte leurs remarques concernant les entrées et sorties au niveau du portail blanc et d'avoir proposé de le réserver aux maternelles.

Ce changement a pour objectif de sécuriser les accueils et départs des élèves les plus jeunes.

4. REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'école est établi à partir du règlement départemental. Aucune modification ne fut apportée cette année. Le conseil d'école est donc consulté pour la reconduction du règlement intérieur pour l'année 2022-2023. Celui-ci est adopté.

Il sera affiché à l'entrée de l'école et diffusé aux familles. Celles-ci devront attester en avoir pris connaissance.

5. PROJET D'ECOLE

Le projet d'école écrit pour la période 2020-2023 validé par l'Inspecteur de circonscription met en avant plusieurs axes de travail :

- développer les stratégies de calcul mental et les relations entre les nombres
- acquérir les compétences langagières des élèves à l'oral et à l'écrit
- impliquer les élèves dans des situations concrètes de vie scolaire pour qu'ils deviennent des citoyens responsables

5. 1 Actions reconduites

- le conseil des délégués et la préparation de l'intervention des délégués au conseil d'école.
- la mise en place d'un projet « cour de récréation » initié par les élèves délégués de l'année 2021-2022 en partenariat avec l'équipe périscolaire et avec le soutien financier de la mairie.

5. 2 Nouvelles actions

- l'entrée de l'école dans une démarche de développement durable (demande de labellisation E3D) associant l'ensemble de la communauté éducative, en relation étroite avec les collectivités territoriales.

Pour obtenir cette labellisation, des actions sont mises en place dans l'école :

- ➤un composteur,
- ➤ des serviettes lavables à la cantine,
- ➤ le tri des déchets (poubelles jaunes),
- > le fleurissement des parterres renouvelé par les élèves de maternelle,
- ➤ la plantation d'arbres par les élèves de PS,
- ➤ la participation des classes de maternelle, de CE1-CE2 et de CM1 à des programmes d'éducation à l'environnement proposés par le Syndicat des Bois de l'Aumône et le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon...

- la mise en place d'un décloisonnement pour les classes de cycle 3 en histoire et géographie : dans les classes de CM1 et de CM2, l'enseignement de l'histoire est assuré par Mme Barraud, celui de la géographie par Mme Duranthon.
- l'élaboration d'un journal d'école avec une diffusion annuelle en période 4. Les élèves de chaque classe auront pour mission de rédiger des articles et de les enrichir avec des photos.

5.3 Les aides aux élèves en difficulté

Dans le projet d'école, est également précisée l'organisation des aides spécialisées pour les élèves rencontrant des difficultés scolaires.

| | Pourcentage d'élèves concernés |
|---|--------------------------------|
| - <u>PPRE</u> Programme Personnalisé de Réussite Educative (programme qui coordonne les actions mises en place à l'école et à l'extérieur pour la prise en charge des difficultés) | 3% |
| - <u>APC</u> : Activités Pédagogiques Complémentaires (les enseignantes prennent en charge des petits groupes d'élèves) | 30% |
| - <u>PAP</u> Plan d'Accompagnement Personnalisé (s'appuie sur des bilans mettant en avant des difficultés d'apprentissage, il est rédigé en partie par le médecin scolaire) | 2,5% |
| - <u>RASED</u> : réseau d'aide spécialisée pour les élèves en difficulté. Les enseignantes, après accord des parents, sollicitent l'équipe du RASED pour une prise en charge individuelle, en petit groupe ou une co-intervention en classe. Celui-ci est composé d'une psychologue scolaire et deux enseignants spécialisés. | 14% |

6. LE PEDT (PROJET EDUCATIF TERRITORIAL) ET LES TEMPS PERISCOLAIRES

6.1 **PEDT**

Le PEDT est un outil de collaboration locale qui rassemble à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Il doit donc organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du PEDT. Dans le cadre de la consultation des conseils d'école sur l'organisation des activités périscolaires, ceux-ci sont associés à la réflexion sur l'élaboration du PEDT. Les activités proposées n'ont pas de caractère obligatoire mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier.

Le PEDT de Chauriat a été réécrit pour la période 2022-2025 et transmis à l'école ainsi qu'aux représentants de parents d'élèves par la mairie en date du 5 juillet 2022.

Lors de l'année 2021-2022 : les acteurs du PEDT se sont réunis le 9 décembre 2021 et le 28 juin 2022.

La prochaine réunion aura lieu le 15 décembre 2022.

Mme Blavignac précise que le PEDT a été validé pour un an afin de redynamiser le COPIL. Il y aura une évaluation en avril qui réunira mairie, équipe périscolaire et scolaire, des représentants divers (CAF, jeunesse et sports, Billom Communauté). Elle ajoute que des réunions peuvent être faites à la demande des différents acteurs du PEDT.

6. 2 Garderie du matin

Questions des parents d'élèves :

Deux familles nous ont fait part de leur frustration quant au fait d'être facturées plein tarif pour la garderie du matin alors que leurs enfants sont déposés seulement 10 voire 5 min avant l'entrée en classe. Ils souhaiteraient savoir si un tarif dégressif en fonction du temps passé serait envisageable.

Serait-il tout d'abord possible de savoir combien d'enfants sont déposés en garderie moins de 15 min avant le début de l'école ?

Réponse de la mairie : Le matin, 62 enfants fréquentent la garderie. Il y a entre 3 et 5 familles qui déposent leur(s) enfant(s) moins de 15 minutes avant l'accueil des enseignants. Il est trop difficile de faire un tarif personnalisé. Le personnel de garderie fait preuve de souplesse quand la situation le permet.

6. 3 **Cantine**

Questions des parents d'élèves :

Serait-il possible de fixer une date pour que guelques parents puissent goûter un repas de cantine?

Réponse de la mairie : La mairie apporte une réponse favorable à cette demande et invite deux représentants de parents d'élèves à se rapprocher de Claire pour choisir le jour souhaité.

6. 4 Activités périscolaires

La parole est donnée à la commission école pour présenter les activités périscolaires.

Les TAP ont lieu de 12h à 13h50. Les mardis et vendredis de 15h30 à 16h30, des activités en garderie animée sont proposées en parallèle de la section basket.

Premier cycle d'activités :

| MS/GS | Multisport, Poterie, Théâtre, Danse | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|
| GS/CP | Multisport, Musique, Danse, Aide aux devoirs/étude surveillée (pour les CP) | | | | | |
| CP/CE1 Multisport, Cirque, Échecs, Aide aux devoirs/étude surveillée | | | | | | |
| CE1/CE2 | Multisport, Théâtre, Aide aux devoirs/étude surveillée, Yoga | | | | | |
| CM1 | Multisport, Cirque, Échecs, Gravure sur bois, Aide aux devoirs/étude surveillée | | | | | |
| CM2 | Multisport, Poterie, Musique, Aide aux devoirs/étude surveillée, Escalade | | | | | |

Deuxième cycle d'activités :

| PS/MS | Danse | | | |
|---|---|--|--|--|
| MS/GS | Initiation Cirque - Multisport - Musique | | | |
| GS/CP | GS/CP Aide aux devoirs (CP) - Multisport - Théâtre - Échecs (CP) | | | |
| CP/CE1 | Poterie - Multisport - Échecs - Aide aux devoirs - Yoga | | | |
| CE1/CE2 Poterie - Multisport - Aide aux devoirs - Danse | | | | |
| CM1 | Aide aux devoirs - Escalade - Multisport - Musique | | | |
| CM2 | Initiation cirque - Multisport - Théâtre - Échecs - Aide aux devoirs - Gravure sur bois | | | |

Questions des parents d'élèves :

- TAP du soir :

Nous constatons que les activités proposées les mardis et vendredis soirs sont toujours aussi peu nombreuses. Aussi, la majorité des enfants se retrouvent en garderie animée. Par ailleurs, les activités de midi, elles, sont nombreuses et variées. Lors du questionnaire l'an dernier, nous avions constaté que certains enfants disaient être fatigués. En effet, ceux qui s'inscrivent aux TAP du midi enchaînent des activités du matin au soir sans avoir de coupure.

Dans ce cadre, ne serait-il pas plus judicieux de proposer la garderie animée sur la pause méridienne et de faire venir les intervenants extérieurs les mardis et vendredis soirs ?

Aviez-vous déjà envisagé cette option avec les intervenants?

Réponse de la mairie :

Monsieur le Maire précise que les inscriptions aux activités ne sont pas obligatoires. Les élèves, s'ils le souhaitent, peuvent se reposer et bénéficier d'un temps libre sur la pause méridienne.

Mme Blavignac ajoute que les horaires des activités encadrées par des intervenants extérieurs dépendent de leurs disponibilités. Il y a 5 activités animées par des intervenants sur la pause méridienne et 6 sur le temps de garderie animée de 15h30 à 16h30.

Les représentants de parents d'élèves mettent en avant deux soucis :

- Certaines classes n'ont pas d'activités proposées de 15h30 à 16h30 (exemple : les élèves de GS de la classe de GS-CP).
- Les élèves ne bénéficient pas d'un cycle complet pour certaines activités pour lesquelles ils participent à 2 séances (exemple : la poterie). Lors des réunions du COPIL qui ont eu lieu sur l'année 2021-2022, ce dysfonctionnement avait été mis en avant par les représentants de parents d'élèves. Il avait été demandé plus de continuité. Cette demande sera réitérée et rediscutée lors de la réunion du COPIL du 15 décembre 2022.

Mme Blavignac précise que le nombre de séances dépend du nombre de places imposé par les intervenants (très petit effectif en poterie).

Mme Blavignac ajoute que 7 bénévoles sont en charge de l'aide aux devoirs, ce qui permet d'accueillir 21 élèves.

7 - LES RYTHMES SCOLAIRES

Le rythme scolaire de Chauriat est passé de 4 jours à 4,5 jours en septembre 2013.

Le conseil d'école a été consulté à ce sujet lors des réunions du 10 novembre 2017 et du 16 mars 2018.

La question des représentants de parents d'élèves évoquée dans le point précédent invite la directrice à consulter à nouveau le conseil d'école sur cette problématique (élèves fatigués).

Un vote de tous les membres du conseil d'école se fera lors du deuxième conseil.

Les votants sont :

- la directrice d'école.
- l'ensemble des maîtres affectés à l'école.
- un membre du RASED choisi par le conseil des Maîtres.
- le Maire, ou son représentant,
- un conseiller municipal,
- les sept représentants de parents titulaires ou leurs suppléants en leur absence
- un Délégué Départemental de l'Education Nationale

Deux choix seront proposés aux votants pour répondre à la question suivante « Quel est le rythme scolaire pour lequel vous êtes favorable ? » :

- Soit 4 jours et demi.
- Soit 4 jours. Pour exemple, les horaires proposés pourraient être 8h30-12h et 14h-16h30 (horaires de l'école élémentaire de Billom)

Les résultats du vote seront donnés instantanément.

Mme Morizet invite:

- Les représentants de parents à interroger les parents d'élèves afin de porter la voix du plus grand nombre.
- Monsieur le Maire à consulter le conseil municipal au sujet des rythmes scolaires.

Ce vote aura pour objectif de connaître le positionnement du conseil d'école lors de l'année 2022-2023.

Les représentants des parents d'élèves proposent de faire un sondage auprès de tous les parents d'élèves au sujet des rythmes scolaires. Mme Blavignac souligne qu'un changement de rythme entraînera des modifications du PEDT.

Monsieur le Maire précise que les TAP coûtent 23 000€ à la commune et qu'il reconduit ce budget pour l'année 2023. Il ajoute que le conseil d'école peut être consulté mais que la décision lui appartient.

Mme Morizet informe que dans le Code de l'éducation, Article D521-11, il est écrit : « Le conseil d'école intéressé ou la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale intéressé peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au directeur académique des services de l'éducation nationale, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré. »

Mme Charpentier, DDEN, intervient et précise qu'un vote est le meilleur moyen de faire vivre la démocratie : le conseil d'école n'a pas été consulté à ce sujet depuis plusieurs années. Il est intéressant de pouvoir connaître son positionnement.

8. BILAN FINANCIER DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Au 31 août 2022, il restait 3576,91 euros sur le compte de la coopérative scolaire.

La mairie a fait une subvention à la coopérative scolaire de 2200 euros. Les enseignantes remercient la municipalité.

La coopérative scolaire a servi sur l'année 2021-2022 :

- à financer le projet d'œuvre d'art collective installée sous le préau
- à renouveler les jeux de cour des maternelles
- à financer les abonnements de classe pour un magazine jeunesse
- à participer au prix littéraire des incorruptibles en achetant les séries de livres pour chaque niveau de classe
- à offrir un goûter aux élèves le jour du cross
- à financer les sorties « Ecole et Cinéma » et « Cinématernelle » et les sorties scolaires de fin d'année.

9. SECURITE DANS L'ECOLE

Toute personne extérieure à l'école ne pénètre pas dans l'enceinte scolaire en raison du plan Vigipirate.

Plusieurs exercices doivent avoir lieu afin d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas de situation d'urgence : exercices incendie, exercice de mise à l'abri par confinement.

Depuis la rentrée, nous avons réalisé :

- Un exercice incendie le mardi 27 septembre qui s'est déroulé dans de bonnes conditions.
- Un exercice « mise à l'abri par confinement » sera organisé sur la période novembre-décembre.

Le PPMS (<u>Plan Particulier de Mise en Sûreté</u>) de l'école a été réactualisé et transmis en ce début d'année à Monsieur le Maire. Lors des 1^{ers} conseils d'école de 2019 et de 2020, des demandes de mise en sécurité ont déjà été formulées auprès de la mairie concernant la clôture de l'école rue Chantemerle. Cette clôture a une hauteur d'un mètre et peut être enjambée. Une d'1m80 permettrait de sécuriser les espaces extérieurs de l'enceinte scolaire.

Cette année, la demande est réitérée suite à l'agression verbale d'un des membres de l'équipe éducative par un parent d'élève. Ce dernier s'est introduit en chevauchant la barrière rue Chantemerle et en vociférant pour récupérer ses enfants avant l'heure de sortie de la garderie animée du vendredi. L'équipe éducative (périscolaire et scolaire) a été stupéfaite de l'attitude excessive de ce parent devant l'ensemble des élèves présents en garderie.

Question de l'équipe enseignante :

- La mise en sécurité des élèves, du personnel, de l'équipe enseignante et périscolaire peut-elle être ajoutée au plus vite au budget ? Il est nécessaire :
- de réhausser la clôture du côté de la rue de Chantemerle
- de mettre en place une sonnette qui fonctionne avec si possible un audiophone/vidéophone et une gâche électrique sur le portail blanc.

Réponse de la mairie :

Monsieur le maire ne veut pas mettre une barrière à 1m 80.

Une représentante de parents d'élève propose d'installer une haie végétale.

M. Manneville, élu de la commune de Chas, précise que selon l'Observatoire National de la Sécurité et de l'Accessibilité des établissements d'enseignement (ONSA), une barrière à 1m 80 est recommandée dans les écoles. Il faut empêcher une intrusion mais pas dénaturer l'école.

Mme Morizet précise que M. Champigneul, Inspecteur de circonscription, a été informé de l'agression verbale d'un membre de l'équipe périscolaire. Il a demandé que le manque de sécurité mis en cause par la clôture soit mis à l'ordre du jour du premier conseil d'école. Il attend un retour de Mme Morizet sur la réponse apportée par la Mairie.

Depuis plusieurs années, la fermeture du portillon en bois près du centre de loisirs est régulièrement impossible. La sécurité des élèves est également engagée car il s'ouvre seul parfois.

Questions des parents d'élèves :

- Portail en bois : des travaux sont-ils prévus pour réparer le portail en bois ?

Réponse de la mairie :

La mairie peut récupérer un autre portail et remplacer celui en place mais le sol bouge. Il faut donc réfléchir à une solution durable.

10. ACHATS, TRAVAUX, AMENAGEMENTS INTERIEURS ET EXTERIEURS DE L'ECOLE

10. 1 Achats et renouvellement des manuels scolaires, du matériel informatique :

L'équipe enseignante remercie la mairie qui alloue un budget de 500 euros pour le renouvellement des manuels. Cette année, les manuels de français et de mathématiques de CM1 ont été renouvelés :

- Manuels Cléo de chez RETZ en français
- Manuels Maths au CM1 chez ACCES EDITIONS

De plus, le matériel informatique défectueux a été réparé : lecteur CD et sortie USB et HDMI remplacés sur deux ordinateurs enseignants.

10. 2. Travaux réalisés ce début d'année

L'équipe enseignante et les représentants de parents d'élèves remercient la mairie qui a fait réaliser des travaux durant les vacances d'été et d'automne.

- Réfection de la main courante de l'escalier dans l'ancien bâtiment, réparation du mur du couloir du gymnase, mise en place du parking à vélo le long du nouveau bâtiment face à la classe de Mme Vindiollet, goudronnage d'un espace de la cour.
- Mise en place d'un cheminement piéton le long de la rue Chantemerle avec le déplacement des places de parking au plus près de la route

Les représentants de parents d'élèves remercient l'équipe municipale d'avoir pris le temps de considérer leurs remarques et leurs propositions concernant la circulation aux abords de l'école. Ils sont très reconnaissants des travaux effectués car cela correspond à leur demande.

Questions des parents d'élèves

- Nous aimerions savoir si une date a été fixée pour une présentation plus globale du projet, à l'attention des représentants de parents et de la directrice de l'école.

Réponse de la mairie :

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de date fixée. La mairie a pour objectif d'acquérir des terrains en friche près de l'école pour créer un chemin piétonnier ainsi qu'une piste cyclable. Tout ceci sera affiné dans les années à venir (c'est un projet en cours depuis 2011).

10. 3. Travaux et nettoyage des cours

10. 3. 1 Nettoyage des cours de récréation

Le nettoyage des cours est problématique.

- ➤ Lors du 3^{ème} conseil d'école de l'année dernière, les élèves-délégués ont pris la parole et ont mis en avant le problème de nettoyage des cours.
- ➤ Il a été demandé un passage pour retirer les feuilles une fois par mois. La cour des maternelles est envahie par les feuilles de platanes (risque d'accident).
- ➤ La cour des CE2-CM1-CM2 est remplie de terre (et notamment la zone sous le préau). Les élèves-délégués ont signalé ce désagrément. Les chaussures des élèves sont sales (boue et morceaux de feuilles dans les couloirs) et rendent le nettoyage des bâtiments plus difficile.

Monsieur le Maire a été informé lors d'un passage à l'école.

Questions de l'équipe enseignante :

Pourrions-nous établir un calendrier pour le ramassage des feuilles ?

Une réponse va-t-elle être apportée au problème de boue dans la grande cour ?

Réponse de la mairie :

Un ramassage peut être possible une fois par mois mais il n'est pas possible d'établir un calendrier précis.

Le problème de boue dans la grande cour a été réglé.

Dans la cour des maternelles, Monsieur le maire va faire le nécessaire pour que les feuilles soient ramassées.

10. 3. 2 Aménagement de la grande cour de récréation (CE2-CM1-CM2)

Lors de l'année 2021-2022, les délégués des classes ont initié un projet « cour de récréation » dans la cour des CE2-CM1-CM2.

- Lors du 1^{er} conseil d'école du 12 novembre 2021 : les délégués de classe ont demandé s'il était possible d'installer une structure de jeux en bois pour grimper. Monsieur le Maire a informé les délégués que la demande de jeu serait étudiée et ajoutée au budget 2022 si possible.
- Après concertation entre le personnel périscolaire et enseignant, un projet plus global « cour de récréation » est rédigé puis proposé à la mairie. Celui-ci s'inscrit dans la continuité de la demande des élèves délégués et répond à une mise en sécurité des élèves lors de l'utilisation de la cour. L'installation d'un préau couvert prévu par la municipalité est inscrite dans le projet.
- Des zones sont délimitées par des traits de couleur : Zone ESCALADE, zone PING PONG, zone BALLON, zone SANS BALLON, zone CALME...

Des devis d'un montant d'environ 4500€ sont soumis à Mme Poughon afin d'investir dans les équipements nécessaires :

- ⇒ Table de tennis de table en béton, raquettes et balles
- ⇒ Boîte à livres sur pieds
- ⇒ kit de traversée escalade et sol amortissant (dalles et bordures)
- ⇒ petit matériel, jeux de société et caisses de transport.

En raison d'un manque de budget, Mme Poughon informe l'équipe éducative que les achats ne seront pas au budget 2022 mais reportés sur le budget 2023.

Questions de l'équipe enseignante :

La mairie confirme-t-elle le report des achats sur l'année 2023 ?

Réponse de la mairie :

L'installation du préau dans la grande cour (20000€ au lieu des 8000€ prévus initialement) a pour conséquence le report de l'achat de la table de ping-pong en 2023. La mairie ne sait pas encore si d'autres installations seront prévues au budget. L'augmentation de tous les coûts est mise en avant. Un panier de basket sera récupéré à la mairie de Chas.

10. 3.3 Autres travaux.

- le changement de la clôture côté rue Chantemerle
- le changement de la sonnette par un visiophone
- les élèves délégués ont constaté que 3 bancs de la grande cour des CE2-CM1-CM2 sont cassés. Ils apprécient les bancs installés ces deux dernières années. Serait-il possible de les réparer ?
- Une des poubelles extérieures dans la grande cour n'est plus fixée au sol.
- Peinture des lignes blanches dans les cours.
- Réfectoire de cantine : dégât des eaux constaté dans le grand réfectoire (un seau est en place pour récupérer l'eau). Il pleut dans la cantine.

- Lors du 3^{ème} conseil d'école, les peintures avaient été évoquées. Serait-il possible de prévoir la réfection du couloir des classes de Mme Faucher, Duranthon et Barraud à l'étage du vieux bâtiment lors des vacances de février ? Monsieur le Maire précise qu'il faudra le redemander avant les vacances de février et que cela pourra être ajouté au planning.

11. SORTIES ET PROJETS ENVISAGES :

➤ Piscine:

Le cycle des MS-GS et GS-CP vient de se terminer.

Nous remercions la mairie qui finance les entrées à la piscine, Mme Charpentier, DDEN, qui a assisté à quasiment toutes les séances, les parents d'élèves qui ont passé l'agrément natation. Pour les classes maternelles, le nombre de parents agréés conditionne la mise en place du cycle. Plusieurs parents ont passé l'agrément en ce début d'année, ce qui a permis aux enseignants de proposer le cycle natation.

Un second cycle piscine aura lieu pour les classes de CM1 et de CM2 du 7 février jusqu'au 8 mai 2022 le jeudi après-midi. Le 3ème cycle concernera les élèves de CP-CE1 et de CE1-CE2 et se déroulera les mardis matins du 9 mai au 6 juillet.

> « Cinématernelle » et « Ecole et Cinéma »

Toutes les classes assisteront aux projections cette année.

- ➤ <u>Prix des Incorruptibles</u>: Tous les élèves auront la possibilité de participer au prix des Incorruptibles. En maternelle, la lecture et le vote se feront en classe. Pour les élèves d'élémentaire, les élèves pourront s'ils le souhaitent participer en empruntant les livres à la bibliothèque de l'école.
- ➤ <u>Bibliothèque</u> : les élèves se rendront à nouveau à la bibliothèque de Chauriat. Béatrice Berthet en charge de la bibliothèque municipale proposera aux classes des activités en lien avec la littérature et un prêt de livres.
- ➤ <u>L'Exposition « lutte contre le harcèlement »</u> a été demandée par l'école auprès du conseil départemental. Nous remercions les membres de la Commission école qui ont mis en place les panneaux à la mairie et tout particulièrement Mme Chassang qui a présenté l'exposition aux élèves de CE2, CM1 et CM2.

> Education au développement durable :

- Classes de CE1-CE2 et de CM1 : avec le SBA (syndicat des bois de l'aumône), projet sur les déchets
- Classes de PS-MS et MS-GS avec le SMVVA (Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon) : projet autour du respect de l'eau
- **Projet de décoration du transformateur d'électricité** situé rue de Voilhat par la classe de CM2 en partenariat avec un graffeur. Deux temps :
- En classe : choix du dessin avec le graffeur
- Sur le site : réalisation du graffiti par demi-groupe
- ➤ <u>Chœur en classe</u> : les élèves de CP-CE1 et de CM1 de Mme Blanc et Mme Duranthon participeront à un concert à la maison de la culture le mardi 27/06/2023. Durant l'année, ils s'entraîneront à chanter en classe avec leur enseignante.
- ➤ Dans le cadre de <u>l'école des Sciences</u>, les classes de CM1 et de CM2 se rendront à Châteauneuf les Bains et participeront à un projet autour du thème « l'arbre en hiver ».
- ➤ Le vendredi 31/03/2022, après l'école, les élèves seront invités à participer à un <u>bal traditionnel</u> à la salle des fêtes en présence d'un groupe de musique traditionnelle. (1h de bal pour les classes PS-MS, MS-GS et GS-CP puis 1 heure de bal pour les CP-CE1, CE1-CE2, CM1 et CM2). En amont, une découverte des instruments, des costumes folkloriques aura lieu dans les classes et des séances d'apprentissage des danses seront proposées.

12. PHOTO DE CLASSE

La photo de classe a eu lieu le mercredi 9 novembre 2022. La pochette est vendue au prix de 14 euros. Les parents d'élèves ont la possibilité d'acheter les photos sur le site sécurisé Pixli.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Mme Morizet a levé la séance à 20H.

Présidente du conseil : Mme Morizet Secrétaire de séance : Mme Blanc

Compte-rendu relu par Mme Vanden Berghe et Mme Poutignat